

Règlement Particulier des Epreuves (RPE)  
**Coupe île de France (CIF)**  
**M15 féminine** et **M15 masculine**



Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76  [crs@volleyidf.org](mailto:crs@volleyidf.org)

Dernière mise à jour le, mardi 14 novembre 2023

Saison sportive : 2023/2024

Approuvé par le Comité Directeur du 06/01/2024

**En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.**

**Important : la ligue d'Ile de France vous a fourni des Kakémonos concernant la violence dans le sport, vous êtes priés de les positionner dans vos salles, pour chaque match quand vous recevez.**

### Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Coupe île de France M15
Catégorie	M15 Féminine – M15 Masculine
Abréviation	CIF M15
Code des divisions	M15 F : CMF – M15 M : CMM
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6x6

### Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	- M15 F : 56 équipes - M15 M : 52 équipes
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité
Nombre d'UF comptabilisées pour les DAF régionales (minimum 3 tours)	0,5 UF par équipe
Date limite d'engagement	22 octobre 2023

### Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	<b>Compétition Extension Volley-Ball</b>
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Oui
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Date limite de qualification pour les licences mutations	illimité (voir règlement des mutations)
<b>Catégories autorisées</b>	
M15	oui
M13 avec <b>simple surclassement</b>	oui

## Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' <b>entraîneur</b> et les <b>entraîneurs adjoints</b>	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le <b>médecin</b> , le <b>kinésithérapeute</b> , l' <b>ostéopathe</b> ou le <b>préparateur physique</b> (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' <b>Arbitre</b> (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de <b>Marqueur</b>	Encadrement « Extension Dirigeant » ou Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de <b>Responsable de salle (recommandé)</b>	Encadrement (Toute Extension)

## Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées)	<b>2</b>
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées) « exceptionnelles »	<b>1</b> (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 46 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité

Un(e) joueur (se) ne pourra pas participer à la coupe île de France jeune, quel que soit la catégorie, dans 2 GSA différents.

## Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres / Heure officielle	Dimanche – 10h00
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	<b>Dimanche : 09h00 à 11h00</b> (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	<b>Samedi : 13h00 à 15h00</b> <b>Dimanche : 13h00 à 15h00</b>
Dates des tours de la coupe île de France M15 Féminine et M15 Masculine :	Les dimanches : - 19 novembre 2023 - 10 décembre 2023 - 28 janvier 2024 - 04 février 2024 - 17 mars 2024
<b>Date des phases finales de la CIF M15 F et M</b> (le lieu sera défini ultérieurement)	<b>Dimanche 26 mai 2024</b> (à partir de 10h00)
Modification d'implantation autorisée	Oui
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

- | Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse :

- | Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- | La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure après l'accord des GSA concernés.

## Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley et transmission de la FDM (Papier ou FDME) pour les rencontres du samedi ou du dimanche	<b>Avant dimanche 0h00 (minuit)</b>
Mot de passe	<b>VOLLEY</b>
En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MAD 2023/2024).	

## Art. 8 Feuille de match

Le GSA recevant à la possibilité d'utiliser la **feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)** pour les tours de la coupe île de France.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la **feuille de match papier de type régionale « Plateau » devra être utilisée** : [Cliquer ICI](#)

La feuille de match « papier ou électronique » est remise par l'organisateur de la rencontre au représentant de l'équipe adverse à son arrivée. Celui-ci la complète à l'aide des fiches de composition d'équipes remises par chaque équipe.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

### Art. 8.1 Tenue de la feuille de match

**Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match** : si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévues au MAD 2023/2024).

## Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres le cas échéant	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Délai <b>maximum</b> entre 2 rencontres du même tournoi (sauf accord entre le GSA organisateur et les GSA participants)	30 minutes

## Art. Formule sportive et Ordre des matchs

- Poule à 3 équipes / 1 terrain : 2 matchs pour chaque équipe
  - Match n°1 : équipe recevant / équipe la plus proche
  - Match n°2 : équipe la plus loin / équipe la plus proche
  - Match n°3 : équipe recevant / équipe la plus loin
- Poule à 4 équipes / 2 terrains : 3 matchs pour chaque équipe

| L'épreuve se déroulera en matchs « Aller Simple », poules de 3 ou de 4 équipes : système éliminatoire :

- En poules de 3 avec 1 ou 2 éliminations par poule et par tour,
- En poules de 4 avec 1, 2 ou 3 éliminations par poule et par tour.

| En fonction du nombre d'équipes engagées par catégorie, et du nombre d'équipes éliminées de la Coupe de France reversées en Coupe île de France, **la formule sportive sera définie par la CRS et communiquée aux GSA concernés avant chaque tour de la CIF.**

| La CRS procédera à des éventuels repêchages selon le nombre d'équipes engagées à chaque tour de la CIF.

| Chaque GSA ne pourra qualifier qu'une seule équipe pour la phase finale de la coupe île de France dans chaque catégorie.

| Le nombre des équipes qualifiées pour la phase finale de la CIF **M15 féminine** vous sera communiqué ultérieurement.

| Le nombre des équipes qualifiées pour la phase finale de la CIF **M15 masculine** vous sera communiqué ultérieurement.

 **Les équipes éliminées du 6<sup>ème</sup> et du 7<sup>ème</sup> tour et éventuellement du 8<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France, ne seront pas reversées en coupe île de France même si l'engagement a été saisi.**

## Art. 11 Points et classement

- | Poules de **3 équipes ou de 4 équipes** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 3 équipes ou à 4 équipes.  
Les rencontres auront lieu en 2 sets gagnants de 25 points (tie-break de 15 points).

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	3 points
Rencontre gagnée 2/1	2 points
Rencontre perdue 1/2	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	Moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	Moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

## Art. 12 Temps morts

- **Pas de temps morts techniques.**
- Les matchs joués en 2 sets secs de 25 points ou en un seul set de 25 points : **2 temps morts d'une minute** dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

## Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

### Art 13.1 Qualification des joueurs (ses) :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part.**

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant.

Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

### Art 13.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter les licences du collectif sans photo sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre. En l'absence de la validation administrative de la licence, celle-ci n'apparaît pas sur le collectif.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

### **L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.**

### Art 13.3 Simple-Surclassement :

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement »,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement ».

## Art. 14 Particularité des GSA ayant plusieurs équipes en CIF dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont plusieurs équipes engagées en coupe île de France dans la même catégorie, le règlement suivant peut s'appliquer :

- Après chaque tour de coupe île de France, un (e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°1 peut jouer le tour suivant avec l'équipe n°2 ou l'équipe n°3...etc.
- De même un (e) seul (e) joueur (se) de l'équipe n°2 peut jouer le tour suivant avec l'équipe n°1 ou l'équipe n°3...etc.

Cette possibilité est laissée à chaque tour de coupe île de France pour n'importe quel (elle) joueur (se).

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

## Art. 15 Arbitrage

En cas de compétition non encadrée par la CRA :

- Plateau à 3 équipes : : l'arbitrage est assuré par l'équipe qui ne joue pas, sauf accord entre les GSA participants à la rencontre et l'organisateur.
- Plateau à 4 équipes : l'arbitrage est assuré par les équipes concernées par la rencontre, sauf accord entre les GSA participants et l'organisateur.

Le GSA présentant un arbitre non licencié ou titulaire d'une licence non homologuée, s'expose aux sanctions financières prévues dans les cas de participants NON LICENCIÉS aux épreuves officielles.

## Art. 16 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M15 F : 2m15 M15 M : 2m24

## Art. 17 Forfait

L'équipe forfait lors de l'un des tours de la coupe île de France sera éliminée de la compétition. Elle pourra s'acquitter d'une amende - voir document des Montants des Amendes et Droits 2023/2024 (Décision de la CRS).

En cas de forfait d'une équipe lors d'un tour de la coupe île de France, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (2/F : 25/00 – 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraîneur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1<sup>er</sup> responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente seront déclarées forfaits et éliminées de la CIF, elles pourront s'acquitter d'une amende financière prévue au MAD 2023/2024.

## Art. 18 Bonus DAF

Un bonus DAF de 0,5 UF sera accordé aux équipes engagées en CIF qualifiées au minimum au 3<sup>ème</sup> tour de la CIF (2 équipes maximum par GSA).

Dans le cas d'un forfait, le bonus DAF ne sera pas comptabilisé.

## ANNEXE : Catégories d'âges – 2022/2023

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2023/2024

2023/2024	>=2018		2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	<=2002	<=1983	
	BABY/M7	M9																		
MASQUILINS	/	/				M11		M13		M15		M18			M21			SENIORS	MASTERS	
	/	/																		
2018	6ans	M7(1)			Simple Surclassement															
2017	7ans	M7(2)			Simple Surclassement															
2016	8ans	M9(1)				autorisé		Simple Surclassement												
2015	9ans	M9(2)				autorisé		Simple Surclassement												
2014	10ans	M11(1)						autorisé												
2013	11ans	M11(2)						autorisé												
2012	12ans	M13(1)								Simple Surclassement										
2011	13ans	M13(2)								Simple Surclassement										
2010	14ans	M15(1)																		
2009	15ans	M15(2)																		
2008	16ans	M18(1)																		
2007	17ans	M18(2)																		
2006	18ans	M18(3)																		
2005	19ans	M21(1)																		
2004	20ans	M21(2)																		
2003	21ans	M21(3)																		
2002	22ans &+ SEN(1)																			
1983	40ans &+ MAST																			

**FVolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2023/2024**

2023/2024	>=2018		2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	<=2002	<=1983
	BABY/M7	M7																	
FEMMINES		/		M9		M11		M13		M15		M18		M21				SENIORES	MASTERS
		/				Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,24 m.				Filet 2,24 m.	
		/				Terrain Sm. x 18m.		Terrain 7m. x 14m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.				Terrain 9m. x 18m.	
	2018	M7(1)		Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction											
	2017	M7(2)		Simple Surclassement		Simple Surclassement													
2016	M8(1)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction									
2015	M8(2)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction									
2014	M10(1)							autorisé		Interdiction									
2013	M11(2)							autorisé											
2012	M13(1)									Simple Surclassement								Interdiction	
2011	M13(2)									Simple Surclassement								Interdiction	
2010	M15(1)																	Interdiction	
2009	M15(2)																	Triple Surclassement	Interdiction
2008	M18(1)																	Simple Surclassement	
2007	M18(2)																	Simple Surclassement	
2006	M18(3)																	Simple Surclassement	
2005	M21(1)																	autorisé	
2004	M21(2)																	autorisé	
2003	M21(3)																	autorisé	
2002	22 ans &+ SE(N/1)																		
1983	40 ans &+ MAST																		